

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC571

présenté par

Mme Pascale Boyer, M. Cormier-Bouligeon, Mme Khedher, M. Anato, Mme Mauborgne,
Mme Lenne, M. Vignal, Mme Vignon, M. Sempastous, Mme Yolaine de Courson, M. Mazars,
Mme Bureau-Bonnard, Mme Sylla, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Tuffnell, M. Marilossian,
Mme Bagarry et M. Claireaux

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« éducatif, »

insérer les mots :

« l'éducation civique et physique et de l'éco-responsabilité des élèves en mobilisant les centres de plein air, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de développer des expérimentations de projets pédagogiques qui s'appuient sur les centres de plein air des territoires, avec pour objectif de développer le vivre ensemble, pour une éducation physique et écoresponsable de l'élève.

Ces expérimentations préfigurent le Service national universel, qui est appelé à devenir un nouveau temps du jeune adulte, en prenant appui sur les centres de plein air et les attraits naturels de la France, dès le plus jeune âge.